



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 77228

### Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés que rencontre actuellement la Commission nationale de déontologie de la sécurité. L'autorité administrative indépendante s'est vu imposer un gel de 100 000 euros sur son budget. Elle ne dispose donc pas des financements nécessaires pour exercer pleinement les missions qui lui sont confiées, alors même que son activité croît d'année en année. Elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin que la commission nationale de déontologie de la sécurité soit en mesure de continuer à « veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République ».

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État, quels qu'ils soient, M. le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits « gelés » à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nadine Morano](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77228

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10067

**Réponse publiée le :** 29 novembre 2005, page 11023